

Procès-Verbal du Conseil Municipal Du 8 décembre 2023

Séance du 8 décembre 2023 - Ouverture de séance à 20h45.

Étaient présents : Martine BESSIERE (Président), Frédéric BECAMEL, Pierre BOULDOIRES, Christophe CLAMENS, Martine BATUT.

Absents : Laurence LAURENT, a donné pouvoir à Frédéric BECAMEL.
Christiane LUTRAND, a donné pouvoir à Martine BATUT.
Pierre VAYSSADE, a donné pouvoir à Pierre BOULDOIRES.
Sébastien LAURENT, a donné pouvoir à Christophe CLAMENS.
Jennifer GASC.

Secrétaire de séance : Christophe CLAMENS.

1°) Lecture du procès-verbal de la séance du 06/11/2023 :

Approbation à l'unanimité.

2°) Délibération portant autonomie financière du budget assainissement :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le budget annexe assainissement de la commune de Curières est un budget en nomenclature M49 qui correspond à un Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC).

Ce budget doit s'équilibrer obligatoirement en dépenses et en recettes, et être pourvu d'un compte 515, et donc avoir l'autonomie financière.

Approbation à l'unanimité.

3°) Délibération portant modification des tarifs de la redevance Assainissement pour 2024 :

Il est proposé d'augmenter la part fixe de la redevance assainissement à 75 € hors taxes (contre 72€ HT aujourd'hui), et la part variable de la redevance assainissement à 1.15 € hors taxe le mètre cube (de 0 à 200m³) et au-delà de 200m³ : 0.95€ hors taxe le mètre cube.

Approbation à l'unanimité.

4°) Délibération pour la vente du chemin rural dit « De Pilhars à Curières » (pour partie) suite à l'enquête publique:

Vente de la parcelle nouvellement cadastrée section H n°474 pour une contenance de 748m² à Monsieur Marc BOULDOIRES au prix de cent-quatre-vingt-sept euros (187 €), suite à l'enquête publique.

Approbation à l'unanimité.

8°) Questions diverses :

❖ Décision modificative budgétaire n°1 :

- – 1 300€ en fonctionnement
- + 1 300€ au chapitre 21 – investissement pour payer la totalité des travaux de la salle des fêtes.

Approbation à l'unanimité.

La séance est levée à 22h10.